

Cycle de formation sur la protection des données personnelles dans le domaine de la santé

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, a fait évoluer le régime de protection des données à caractère personnel.

Les droits des personnes concernées se sont renforcés. Une simplification des démarches administratives auprès de la CNIL s'est corrélativement accompagnée d'une plus grande responsabilisation des acteurs en charge du traitement des données personnelles. Cette dernière implique notamment la capacité d'être en mesure de démontrer la conformité du traitement des données à tout moment. Pour parvenir à cela, il est nécessaire de mettre en place une organisation, des mesures et des outils internes garantissant une protection optimale des personnes dont les données sont traitées.

Le "Data Protection Officer" (DPO) ou en français le "Délégué à la protection des données" est le chef d'orchestre de cette conformité, l'interlocuteur privilégié en matière de protection de données à caractère personnel, tant pour le responsable des traitements, que dans les rapports de ce dernier avec la CNIL.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître les évolutions de la réglementation sur la protection des données personnelles, les spécificités du secteur de la santé
- Appréhender et comprendre les obligations du responsable de traitement et du sous-traitant
- Comprendre le rôle du DPO et de ses missions, avec des cas pratiques et mises en situation

Compétences visées

- Maîtriser la réglementation applicable à la protection des données personnelles dans le domaine de la santé
- Maîtriser les outils permettant la mise en conformité avec la réglementation
- Répondre aux exigences de compétences et de savoir-faire du DPO prévues par la réglementation

Pour qui ?

- Responsable de traitement
- Délégué à la protection des données
- Toute personne concernée par le traitement des données personnelles

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Durée de la formation

La durée de cette formation en présentiel est de 35 heures. Elle se déroule en 5 séances d'une journée organisées à raison d'une journée par mois.

Pour le premier semestre 2019, les séances sont programmées aux dates suivantes :

Séance 1	7 février 2019
Séance 2	8 février 2019
Séance 3	14 mars 2019
Séance 4	4 avril 2019
Séance 5	23 mai 2019

Contenu des sessions de formation

1. Réglementation générale sur la protection des données

- Définitions
- Principes fondamentaux applicables aux traitements des données personnelles
- Les conditions de licéité du traitement
- Dispositions spécifiques à certaines données
- Droit des personnes concernées

2. Le Responsable de traitement et le sous-traitant

- Le responsable du traitement
- Le sous- traitant
- Hébergement des données de santé
- Sécurisation des données
- Intervention d'un expert de la sécurité

3. Les autorités de contrôle

- La CNIL
- Coopération avec les autorités de contrôle européennes
- Contrôles de la CNIL
- Sanctions
- Anticiper un contrôle

4. Le rôle du DPO

- Désignation et fin de mission du DPO
- Fonctions et missions du DPO
- Rôle du DPO dans la tenue du registre, dans l'étude des risques
- Connaissances spécifiques du secteur

5. Les outils du DPO pour assurer la conformité

- Documentation et veille
- Registre des activités de traitements (deux exemples de fiches)
- Analyse d'impact (cas pratiques).

Déroulé de la formation

Une feuille de présence sera signée lors de chacune de ces journées. Une attestation de présence pourra être remise au participant.

Questionnaires d'évaluation et de satisfaction

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Remise du support de présentation, accompagné des textes de référence

Animée par le cabinet, organisme de formation enregistré sous le numéro I1755685275. Le cabinet est référencé dans le cadre du DataDock.

Tarifs Formation en inter-entreprise	
<p>Cycle de formation « protection des données personnelles dans le domaine de la santé » en 5 séances d'une journée chacune</p> <p>5 journées en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise du support de formation et de la documentation associée, - Temps de questions/réponses par participant - Repas et pause inclus 	<p>Soit 1000 € HT par journée de formation pour un montant total de 5 000 €HT/participant</p>

Les sessions de formation ont lieu au cabinet : 6 Boulevard Beaumarchais, Paris 11°, Métro Bastille.

Les frais de déplacement ne sont pas compris dans les tarifs.

